

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Quarante-huit articles sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la troisième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU qui se réunira au Palais de Chaillot, à Paris, le 21 septembre. Divers Etats Membres ainsi que le Conseil économique et social ont soumis dix-sept articles supplémentaires.

Les délégués devront d'abord élire un président, les chargés de fonctions des grandes Commissions et six vice-présidents. Ils examineront ensuite le rapport du Secrétaire général sur le travail de l'organisation, rapport qui correspond à peu près au discours du trône dans les deux Chambres du Parlement canadien. Il s'ensuivra un débat général auquel participeront la plupart des chefs de délégations des pays membres.

### Les Six Grandes Commissions

Ce sont les six grandes commissions qui accomplissent le travail de détail de l'Assemblée générale. Les résolutions formulées au sein de ces commissions sont ensuite soumises aux réunions plénières de l'Assemblée. Celle-ci étudiera les rapports présentés par le Conseil de sécurité, le Conseil de tutelle et le Conseil économique et social. Ce dernier a terminé le 28 août, à Genève, sa septième session. Au nombre des sujets qu'il a soumis à l'étude de l'Assemblée, il convient de signaler le projet de convention sur le génocide, les conventions sur la liberté de l'information et le projet de Déclaration des droits de l'homme. Le Chili a proposé que l'Assemblée examine les cas où l'Union soviétique aurait violé les droits fondamentaux de l'homme, diverses coutumes diplomatiques consacrées par la tradition et certains principes de la Charte. Le Chili s'en prend spécifiquement au refus de l'Union soviétique de permettre aux épouses russes de nationaux étrangers de quitter l'URSS.

L'Assemblée examinera en outre les rapports de ses diverses commissions spéciales. Le rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et celui de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée susciteront un vif intérêt. La Commission intérimaire de l'Assemblée générale présentera des rapports sur la procédure de vote au Conseil de sécurité, l'utilité de créer une commission permanente de l'Assemblée générale et l'étude des méthodes propres à favoriser la coopération internationale, ainsi que sur la Corée. L'Assemblée examinera en outre les trois rapports de la Commission de l'énergie atomique qui lui ont été déférés par le Conseil de sécurité.

Plusieurs des articles inscrits à l'ordre du jour ont trait à l'administration financière de l'ONU. Les Etats-Unis ont prié l'Assemblée générale de modifier son règlement intérieur de façon à assurer la reconnaissance du principe d'après lequel on fixerait un pourcentage maximum dans le barème des contributions destinées à couvrir les frais des Nations Unies.